

Département de Seine et Marne
Membres
afférents au Conseil : 27
en exercice : 24
ayant pris part à la délibération : 22
Date de convocation : 11 octobre 2019
Date d'affichage : 11 octobre 2019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
JOUARRE**

**DÉLIBÉRATION DE LA SÉANCE
DU 18 OCTOBRE 2019**

Président : Monsieur VALLÉE Fabien

Etaient présents : Fabien VALLÉE – Katiana REBEL – Philippe GAUTHERON – Carine DENOGENT – Boris SARRAUTE – Gérald GABORIEAU – Henri DELESTRET – Stéphane POCHE – Thierry CAUSIN – Nathalie POULAIN – Gwénaëlle LEMÉE – Christelle MAHÉ – Jean-Luc MONDAT – Véronique SALLER – Nawal BADDOUR – Isabelle LECLERCQ – Amandine FARGET

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Ludwig KINDELBERGER a donné pouvoir à Gwénaëlle LEMÉE
Elisabeth DIEU a donné pouvoir à Fabien VALLÉE
Sandra MEUNIER a donné pouvoir à Philippe GAUTHERON
Pierre GOULLIEUX a donné pouvoir à Isabelle LECLERCQ
Arnaud MEYNADIER a donné pouvoir à Amandine FARGET

Absents : Carole GUILLOT – Marc LAURENT

Secrétaire de séance : Katiana REBEL

DÉLIBÉRATION 2019-071 : SUPPRESSION DE POSTES ET ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS 2019

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Compte tenu de départ d'agents, d'avancements de grade au cours de l'année 2019 et de départ en retraite au cours de l'année 2018,

Considérant les avis favorables à l'unanimité du Comité Technique en date du 17 septembre 2019,

Le Maire propose au conseil, la suppression des postes suivants :

1 poste de Rédacteur à temps complet, 1 poste de Technicien à temps complet, 1 poste d'Adjoint administratif à temps non complet, 1 poste d'Adjoint d'animation à temps complet, 4 postes d'Adjoint technique à temps complet et 1 emploi d'apprentissage en alternance BTS communication.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité,

VALIDE la suppression des emplois suivants :

- 1 poste de Rédacteur à temps complet – Catégorie B
- 1 poste de Technicien à temps complet – Catégorie B
- 1 poste d'Adjoint administratif à temps non complet – Catégorie C
- 1 poste d'Adjoint d'animation à temps complet – Catégorie C
- 4 postes d'Adjoint technique à temps complet – Catégorie C
- 1 emploi d'apprentissage en alternance BTS communication

ADOPTÉ le tableau des emplois mis à jour de la manière suivante :

Filière	Grade	Temps hebdo	Poste ouvert	Pourvu	Vacant
ADMINISTRATIVE	Attaché	TC	1	0	1
	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	TC	1	1	0
	Rédacteur	TC	1	1	0
	Adjoint administratif Principal 1 ^{ère} classe	TC	3	3	0
	Adjoint administratif Principal 2 ^{ème} classe	TC	4	3	1
	Adjoint administratif	TC	2	2	0
POLICE MUNICIPALE	Brigadier-Chef principal de PM	TC	2	2	0
	Gardien - Brigadier	TC	1	0	1
SANITAIRE & SOCIALE	ATSEM principal 1 ^{ère} classe	TC	2	2	0
	ATSEM principal 2 ^{ème} classe	TC	1	0	1
ANIMATION	Adjoint d'animation Principal 2 ^{ème} classe	TC	2	2	0
	Adjoint d'animation	TC	6	6	0
SPORTIVE	Educateur des APS	TC	1	1	0
TECHNIQUE	Adjoint technique Principal 1 ^{ère} classe	TC	5	4	1
	Adjoint technique Principal 2 ^{ème} classe	TC	11	11	0
	Adjoint technique	TC	5	5	0
	Adjoint technique	TNC	3	1	2
CONTRATS droits privés	Contrats Aidés (CUI / CAE)		2	1	1
Total			53	45	8

DIT qu'ampliation de la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète de Seine et Marne.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun – 43 rue du Général de Gaulle – 77000 Melun, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait les jours, mois et an que dessus
et ont signé au registre les membres présents
POUR EXTRAIT CONFORME
A Jouarre, le 21 octobre 2019
Le Maire,
Fabien VALLÉE

